

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2022

Le 9 mai 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absent excusé : GILS Antoine donne procuration à GILS Denise,

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Monsieur BARTHAS Pierre, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU

Les comptes rendus du 04 avril 2022 et du 11 avril 2022 sont approuvés à l'unanimité.

PRÉEMPTIONS

- Garage 13 ZA La Gare appartenant à la SCI MONANGE.
 - Maison d'habitation et remise 13 avenue Ernest Ferroul appartenant aux conjoints WALLIS.
 - Maison d'habitation 6 place Anatole France appartenant aux conjoints ROSA.
 - Maison d'habitation 3 place Anatole France appartenant aux héritiers de M. François DURAND.
 - Maison d'habitation et terrain 7 lotissement Les Fontanilles appartenant à M. JONES Lee.
- La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

CIMETIÈRE

Deux procédures ont été lancées pour pouvoir récupérer des sépultures dans le cimetière communal :

- 1) Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans acte de concession. Une démarche de communication et d'information préalable à la reprise des terrains concernés aura lieu afin que les familles puissent se faire connaître en mairie. Une concession pourra être proposée à ces familles pour régulariser la situation ; elles auront jusqu'au 31 mai 2023 pour procéder aux formalités nécessaires. Aux termes de ce délai, les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée seront reprises par la commune.
- 2) Procédure de reprise de concession à l'état d'abandon. Cette procédure concerne les concessions qui ont plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de plus de 10 ans et qui ont cessé d'être entretenues. Les descendants ou successeurs de ces concessions sont invités à assister à un constat ou à s'y faire représenter le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 10h au cimetière communal en présence d'un représentant de la mairie. Les familles concernées seront convoquées à ce constat. Si la concession a été remise en bon état de propreté et de solidité avant cette date, elle ne fera plus partie de la procédure. Les concessions qui seront restées à l'abandon pourront être récupérées à terme par la commune.

LOGO DE LA COMMUNE

Lors d'une précédente séance, il avait été acté le changement du logo de la commune, un devis a été adressé par un graphiste local pour concevoir un logo en noir et blanc. L'adjoint en charge du dossier propose de demander un devis en quadri couleur et de constituer une commission pour définir les éléments du cahier des charges qui sera proposé au concepteur. Plusieurs conseillers souhaitent que les trois pierres de sable du logo actuel soient visibles dans le nouveau.

PUMPTRACK

Madame le Maire présente les devis et plans des deux entreprises qui ont été sollicitées pour la construction du pumptrack à côté du city stade dans le secteur de l'ancienne piscine. À l'unanimité la proposition de l'entreprise EIFFAGE (la mieux disante) a été retenue. Les travaux pourront commencer courant juillet après notification des subventions en attente. Deux circuits différents sont prévus en fonction de l'expérience des utilisateurs.

Une piste d'athlétisme sera également réalisée autour du city parc existant.

BOULODROME

L'appel à projet pour la construction du préau-boulodrome en couverture photovoltaïque va être lancé au mois de juin, le SYADEN accompagne la commune en tant qu'expert technique dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. La consultation permettra de retenir l'entreprise jugée la plus apte à la réalisation de ce projet. L'offre concerne le financement, la conception, la construction et l'exploitation du dispositif photovoltaïque. La construction du bâtiment pourrait démarrer fin 2022 / début 2023.

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DE LOGEMENT

En attendant le commencement des travaux de réalisation de logements seniors dans l'ancien hôtel Richardis, la commune a la possibilité de proposer une convention d'occupation précaire à des personnes en difficulté sur les deux logements situés 1 et 1 bis rue Fabre d'Eglantine. Ceux-ci sont libres de toute occupation et de toute utilisation dans l'attente de leur démolition.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de mettre à disposition au profit d'occupants précaires ces logements.

La séance est levée à 21h10.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 JUIN 2022 à 18h30